

Spécificité de l'expertise civile du sauveteur en vue de réparation suite à blessure ou agression

Dr. F. Trapé

Psychiatre

Expert Près la Cour d'Appel de Toulouse

Agréé par la Cour de Cassation

U.M.J.

C.H.U. Toulouse-Rangueil

La procédure d'expertise

- Initiée par la victime
- Demandée par le magistrat
- Les pièces importantes (CMI, examens complémentaires, ordonnances, CRH)
- Évaluation technique
- L'accompagnement
- Spécificités de la psychiatrie

Finalité de l'expertise civile

- Indemnisation de la victime
- Reconnaissance du statut de victime

Particularisme du sauveteur

- Pas de plainte spontanée
- Honte, culpabilité
- Profession surexposée (blessure et agression)
- Risque d'impact professionnel
- Regard de la hiérarchie et des collègues
- Cas particulier de l'échec de la mission initiale

Synthèse

- Mission avortée
- Difficulté à admettre le statut de victime
- Le sauveteur ne peut pas être victime
- Peu de plaintes spontanées
- Importance de l'accompagnement
- Regard d'autrui (famille et collègues)
- Attitude défensive et risque professionnel

Conclusion

- Intérêt de groupes de travail
- Ne pas stigmatiser le fait d'être victime
- Interaction avec sa propre histoire
- Évolution de la hiérarchie
- Accentuation du risque